



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DEROGATION MINEURES AU REGLEMENT D'URBANISME

5 rue de la Boule de neige

NATURE DE LA DEMANDE:

La demande de dero gation mineure vise à rendre conforme un projet de construction d'un vestibule d'entree attenant au mur avant de la residence. La construction de ce vestibule, a pour consequence de deplacer la porte d'entree sur un mur laterale du batiment en contradiction avec les dispositions de l'article 6.5.

IMPORTANCE DE LA DEMANDE

Si cette demande est acceptee, la porte d'entree de cette residence sera fixee sur un mur lateral du vestibule alors que selon les dispositions de l'article 6.5 du reglement de zonage 07-2004, la porte d'entree de tout batiment principal doit etre situee sur le mur avant.

NOTE IMPORTANTE :

- La demande est accompagnee d'un plan d'architecture prepare par un technologue professionnel;
- Un deplacement de la porte d'entree sur le mur avant du vestibule obligerait un empietement de l'escalier dans la marge de recule avant et serait esthetiquement non souhaitable.

IMPACT POUR PROPRIETES VOISINES

La presente demande ne presente pas un impact sur les proprietes voisines.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE

Le conseil municipal de Sainte-Idre se prononcera sur cette demande de dero gation mineure lors de la seance ordinaire prevue le 6 mai 2024 à 19h30, à la salle du conseil situee au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Idre. Lors de cette seance, tout interesse peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNE À SAINTE-IRÈNE
CE 18^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.



Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière